

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU MERCREDI 16 AVRIL 2008 A 15 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille - RIMBOUD Elisabeth
MM. SPECIA Jean Pierre - VIARD Alain - BONNEFOY Patrick - HUGUET Emmanuel
RAMBAUD Christophe - MEILLEUR Cédric - MARIN LAMELLET Lucien

Encadrement SIVOM

Melle DEVILLE Monique

Receveur Syndical :

M. MATHIEU Stéphane

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 15 heures et souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus du SIVOM.

M. MEILLEUR Cédric est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait le bilan de ces 7 années passées à la Présidence du SIVOM. La sortie de la Commune de Cohennoz a été actée par arrêté préfectoral. Madame la Présidente remercie chaleureusement les différents élus de cette commune qui se sont succédés pendant plus de 40 ans au conseil syndical et qui se sont impliqués dans cette structure.

Elle souhaite que le bon climat qui a régné pendant ces 7 années continue durant ce mandat.

M. MARIN LAMELLET Lucien, doyen de l'assemblée, est nommé Président de séance pour le déroulement des élections.

Madame GIORIA se porte candidate au poste de Président.

Il est procédé à l'élection du Président

Nombre de bulletins	9
Suffrages exprimés	6
Majorité absolue	5
Bulletins blancs	3

A obtenu : Madame GIORIA Mireille 6 voix

Madame GIORIA Mireille ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée Présidente.

Elle remercie les élus pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Madame la Présidente rappelle l'arrêté de Madame le Sous Préfet autorisant le retrait de la Commune de Cohennoz du SIVOM des Saisies et propose donc de procéder à l'élection de trois Vice Présidents.

Avant que Madame la Présidente propose les candidatures au poste de Vice Président, M. RAMBAUD, délégué de la commune de Crest Voland informe le comité syndical que leur souhait est de se retirer du SIVOM des Saisies, ce qui explique leur abstention au vote du Président et le fait qu'aucun de leur délégué ne se porte candidat à un poste de Vice Président.

M. RAMBAUD précise que la décision de retrait date de plusieurs mois mais que, pour des raisons propres à leur conseil municipal, elle n'a pas abouti.
Les 9 délégués se rencontreront le 2 mai prochain pour en débattre

A l'unanimité, les élus décident de procéder à l'élection de deux Vice présidents.

1^{er} Vice Président

M. HUGUET Emmanuel se porte candidat

Nombre de bulletins	9
Suffrages exprimés	5
Majorité absolue	5
Bulletins blancs	4

A obtenu : M. HUGUET Emmanuel 5 voix
M. HUGUET Emmanuel ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Vice Président.

2^e Vice Président

M. SPECIA Jean Pierre se porte candidat

Nombre de bulletins	9
Suffrages exprimés	6
Majorité absolue	5
Bulletins blancs	3

A obtenu : M. SPECIA Jean Pierre 6 voix
M. SPECIA Jean Pierre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Vice Président.

INDEMNITES DE FONCTION

Le comité syndical fixe par 6 voix pour et 3 abstentions (élus de Crest Volland) les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents comme suit :

Président : 100 % des 12.20 % de l'indice brut 1015

Vice Président : 100 % des 4.65 % de l'indice brut 1015

Le comité syndical accepte les délibérations suivantes :

- Autorisation permanente de poursuites par voie de commandement accordée au receveur municipal
- Délégation au Président de certaines attributions du comité syndical
- Autorisation de souscription de comptes à terme
- Indemnité de conseil au receveur au taux de 100 %
- Nomme comme suit les membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :	MEILLEUR Cédric
	VIARD Alain
Membres suppléants :	BONNEFOY Patrick
	SPECIA Jean Pierre

La Présidente,
Mireille GIORIA

